

Note n° 3

Le 19 novembre 2020

## AUX HABITANTS DE FOUFFLIN-RICAMETZ ET DE TERNAS

Bonjour à tous,

Que le temps passe vite... Bientôt Noël et malheureusement nous sommes toujours en confinement !

Notre premier objectif : de la pression pour tous à Noël sera, j'espère, respecté.

### **Rappel des objectifs :**

1. De la pression pour tous dès Noël 2020
2. Remettre dans les normes les compteurs individuels
3. A plus longs termes : un taux de nitrate inférieur à 50 mg/L

#### **1. La pression**

- Signature le 29 octobre dernier pour l'installation d'un surpresseur et la mise en place d'un système de télégestion du réseau (aide à la détection des fuites) par l'entreprise BALESTRA (Enjeu : 20 000 €).
- L'installation est prévue en décembre 2020.



#### **2. Les 144 compteurs**

- Jean-Marie GREUEZ nous a fait une synthèse des installations après son passage pour le relevé des compteurs en octobre.
- 90 compteurs datent d'avant 2000 dont :
  - 33 avec des raccordements en plomb
  - 17 avec des compteurs à aiguille

# SYNDICAT DES EAUX DE FOUFFLIN-RICAMETZ - TERNAS

13 Rue de Maisnil - 62130 FOUFFLIN-RICAMETZ  
☎ 03-21-47-19-57 ✉ mairiefoufflin@wanadoo.fr

- Très peu de compteurs se situent sur le domaine public (la norme) et se trouvent trop souvent dans les habitations, dans des endroits souvent peu accessibles en cas de problème.
- Nous allons prendre le temps de faire un recensement précis pour pouvoir envisager des renouvellements groupés sur Ternas et sur Foufflin.
- L'objectif du syndicat:
  - Pour l'instant un compteur serait installé pour 20 ans maximum (recommandation : 15 ans)
  - Installation sur le domaine public si possible dans un puisard isolant compact.
  - Faire des demandes de devis pour, par exemple, remplacer 40 compteurs en même temps
  - Faire les travaux dans de bonnes conditions climatiques
  - Se mettre en relation avec les autres projets des mairies

### 3. Le taux de nitrates

- C'est un dossier plus compliqué et à plus longs termes.
- Des discussions ont eu lieu avec le syndicat des eaux de Maisnil pour une éventuelle interconnexion des réseaux d'eau. Leur taux de nitrates avoisine les 30/35 mg/L.
- Un technicien de chez Amodiag nous a proposé ses services pour ce dossier mais pour l'instant il reste en attente.

### Ce qui a été réalisé ces derniers temps :

- Modification totale d'un compteur à aiguille et de son branchement mais peu de changement sur la pression.
- Réalisation des purges sur le réseau mais là encore peu de modification sur la pression.
- Changement d'une pompe pour le chlore au château d'eau
- Récemment, préparation de l'installation du surpresseur d'où la coupure d'eau de mercredi dernier.
- Dépôt à l'Agence de l'Eau d'un dossier de subvention sur la recherche de fuites (enjeu : 10 000 €)
- Le 21 septembre, à l'unanimité, les tarifs de l'eau ont été modifiés comme annoncé dans la précédente note, soit :

	<b>Tarifs actuels</b>	<b>Tarifs à la prochaine facturation</b>
Particuliers	0,80 €/m <sup>3</sup>	1,05 €/m <sup>3</sup>
Agriculteurs	0,55 €/m <sup>3</sup>	0,80 €/m <sup>3</sup>
Abonnement	10 €/an	30 €/an

**NB : Les taxes ne sont pas fixées par le syndicat des eaux et sont reversées en intégralité à l'Agence de l'Eau.**

# SYNDICAT DES EAUX DE FOUFFLIN-RICAMETZ - TERNAS

13 Rue de Maisnil - 62130 FOUFFLIN-RICAMETZ  
☎ 03-21-47-19-57 ✉ mairiefoufflin@wanadoo.fr

## Ces nouveaux tarifs sont applicables à la prochaine facturation.

- A partir du 1er janvier 2021, il y aura une modification dans le système de facturation. L'abonnement sera facturé en totalité sur la facture du 1er semestre de l'année.
- Rappel du système de facturation :
  - 1er semestre : Estimation de la consommation basée sur la consommation de l'année précédente.
  - 2ème semestre : Facturation sur relevé
- L'augmentation des tarifs nous permettra de :
  - pouvoir avoir des subventions. Actuellement le prix de l'eau ne nous permet pas de solliciter des subventions pour les travaux sur le réseau. Avec ces nouveaux tarifs nous atteignons le prix minimum demandé par l'Agence de l'Eau pour pouvoir bénéficier de subventions.
  - Faire face au remboursement de l'emprunt qui sera réalisé pour réaliser les travaux futurs.
- Le 31 octobre, à l'unanimité, nous avons pris la décision d'opter pour la TVA au 1er janvier 2021.

Conséquence pour les particuliers : un taux de 5,5 % va s'appliquer sur les factures.

Pour le syndicat, cela permettra de récupérer la TVA sur nos investissements mais aussi sur la totalité de nos charges (EDF, entretien, renouvellement des compteurs...)

- Une gestion rigoureuse va être mise en place avec la Trésorerie de Saint-Pol-sur-Ternoise concernant l'encaissement des factures d'eau et plus particulièrement sur les retards de paiement.

Toute demande de délai sera toujours prise en compte en fonction des motifs invoqués, mais si je suis exigeant sur la qualité du service que nous souhaitons vous fournir, j'ose espérer que vous le serez aussi sur vos obligations, dans le délai de règlement mais aussi dans l'information en cas de changement d'occupant du logement ou en cas de fuite.

Voilà pour aujourd'hui, et j'en profite pour vous remercier du bon accueil que vous avez fait à Jean-Marie GREUEZ quand il est passé pour relever les compteurs.

A très bientôt,

Cordialement,

*Philippe de PLASSE*

07 86 77 19 10